

COMMUNE DE PENTHALAZ



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2021-06 Budget 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité soumet à votre approbation le projet du budget communal 2022, selon le Règlement du Conseil communal de Penthaz, édition 2021, qui traite en son titre III, chapitre I, "du budget et des crédits d'investissement". Il est établi conformément aux articles 85 à 93.

| PREAMBULE

L'élaboration d'un budget est toujours et restera un exercice complexe et astreignant prenant en compte les besoins de chaque domaine fonctionnel tout en veillant à honorer les obligations de la commune. Le budget 2022 ne fait pas exception à la règle d'autant plus que c'est le premier budget que vous soumet la Municipalité nouvellement formée, avec tous les enjeux à venir durant cette nouvelle législature.

Pour l'année 2022 il est prévu un excédent de charges de CHF 685'596,-- alors que celui de l'année 2021, respectivement 2020 prévoyait un excédent de charges de CHF 719'128,-- respectivement CHF 700'891,--. On revient donc sous la barre des 700'000,--. Ceci est rendu possible grâce au recours à plusieurs fonds de réserve afin de pouvoir répondre à divers besoins qui ne peuvent être reportés. A noter que de gros travaux nous attendent en 2023 et plus. Ces éléments doivent être pris en compte dans une planification cohérente.

La Municipalité est bien consciente de cet état de fait mais reste particulièrement attentive à la maîtrise des charges. Elle a également tendance à sous-estimer les revenus. Ceci explique en partie pourquoi les exercices précédents se sont révélés nettement plus positifs qu'estimés dans les budgets. Une chose est certaine, les conséquences de la covid-19 n'ont pas encore fini de nous impacter financièrement. Nous avons constaté une diminution des revenus sur les déclarations d'impôts 2020 qui, combinée à la réforme RIEIII – baisse du taux d'imposition des personnes morales – créent ainsi une certaine incertitude difficile à évaluer.

Suite à l'audit informatique, la Municipalité a décidé de revoir les postes du service informatiques. Cette réorganisation est la première étape d'un processus qui doit nous permettre d'analyser plus finement les coûts informatiques. Pour cela, des imputations internes ont été prévues entre le compte du service informatique et les différents autres comptes dits « consommateurs » de l'informatique. De plus, on ne saurait négliger les problèmes de phishing, rançonnement et autres termes en *ing* que rencontrent certaines de nos communes voisines ces derniers jours. Un budget supplémentaire a été prévu en vue d'une assurance anti-piratage et d'un audit de sécurité. Ce sujet est une préoccupation bien réelle pour la Municipalité.

RESULTAT

Le résultat estimé du budget qui vous est présenté se résume de la manière suivante :

<i>Budget 2022</i>		Budget 2021	Comptes 2020
Total des revenus	15'577'729.00	15'033'542.00	15'426'519.59
Total des charges	16'263'325.00	15'752'670.00	15'425'014.23
Résultat	-685'596.00	-719'128.00	1'505.36

LES FINANCEMENTS SPECIAUX

Dans le tableau ci-dessous, il y a, pour 2022, 5 services financés par des recettes affectées.

Financements spéciaux	Budget 2022		Budget 2021		
	<i>Dicastères</i>	<i>Déficit</i>	<i>Bénéfice</i>	<i>Déficit</i>	<i>Bénéfice</i>
16	Tourisme	4'701		1'801	
450	Déchets	40'150		20'400	
46	Réseau d'égouts et épuration	133'051		105'451	
65	Défense incendie	107'500		108'400	
81	Service des eaux	100'452		139'600	
	T O T A U X	385'854	-	375'652	-
	Prise en charge par l'impôt ordinaire	107'500		108'400	
	Prélèvement ou attribution aux fonds de réserves spécifiques	278'354	-	267'252	-

Dans le but d'équilibrer les financements spéciaux déficitaires, il est prévu les prélèvements suivants :

- Fonds affecté – Tourisme (9.280.160) CHF 4'701.-
- Fonds affecté – Déchets (9.280.450) CHF 40'150.-
- Fonds affecté – Epuration (9.280.460) CHF 133'051.-
- Fonds affecté – Eau (9.280.810) CHF 100'452.-

Si, à la clôture de l'exercice 2022, ces financements spéciaux présentaient un solde positif, les prélèvements ne seront pas effectués.

LES IMPUTATIONS INTERNES

(Equivalence des charges avec les revenus)

Genre	2022	2021	Ecart
Imputations diverses	46'100	46'100	-
Informatique	173'950	-	173'950
Loyers bureaux et cantine Midicroque	105'700	105'700	-
Charges salariales	641'600	624'550	17'050
Totaux	967'350	776'350	191'000

Pour plus d'informations, voir le tableau se trouvant en fin de brochure dans la partie des annexes, avec le détail de chacune des rubriques ci-dessus.

SITUATION DES FONDS DE RESERVE

La situation des fonds de réserve donne l'état du solde disponible au 31 octobre 2021 mais en tenant compte des prélèvements et/ou attributions prévus en 2021 et 2022.

Récapitulatif		
N°	Désignation	Disponible au 31.10.2021
9.280.110	Fonds affecté - Plantation d'arbres	2'700.00
9.280.160	Fonds affecté - Tourisme	15'052.80
9.280.210	Fonds affecté - Distrib. Électricité	72'830.55
9.280.450	Fonds affecté - Déchets	52'055.94
9.280.460	Fonds affecté - Epuration	209'865.96
9.280.610	Fonds affecté - Stat., prév. et sécur. rtière	4'291.50
9.280.650	Fonds affecté - Défense incendie	2'216.27
9.280.810	Fonds affecté - Eaux	1'611'037.25
Sous-total 9.280		1'970'050.27
9.281.170	Fonds réserve pr camping	20'000.00
9.281.180	Fonds réserve pr entr. pont CFF selon conv.	65'000.00
9.281.350	Fonds bâtiments communaux	1'836'284.72
9.281.431	Fonds de rés. pr véhicule	190'167.05
Sous-total 9.281		2'111'451.77

9.282.100	Fonds de réserve administratif	588'000.00
9.282.101	Fonds de soutien des membres de la Municipalité	5'000.00
9.282.210	Fds rés pr pe s/déb. impôts	806'500.00
9.282.430	Fds rés pr travaux futurs	803'408.75
9.282.500	Fds rés école, sport et jeunesse	476'934.90
9.282.660	Fds rés disp. abris PC	-
<i>Sous-total 9.282</i>		<i>2'679'843.65</i>
TOTAL		6'761'345.69

En outre, la Municipalité a prévu les prélèvements ci-dessous.

- Fonds de réserve.
 - Fonds renouvellement/rénov. Bâtiments (9.281.350) CHF 100'000.-
 - Fonds réserve pour véhicules (9.281.431) CHF 15'000.-
 - Fonds réserve administratif (9.282.100) CHF 30'000.-
 - Fonds réserve pour travaux futurs (9.282.430) CHF 140'000.-
 - Fonds réserve pour écoles, sports et jeunesse (9.282.500) CHF 20'000.-
- Fonds affectés
 - Fonds affecté - Distrib. Électricité (9.280.210) CHF 50'000.-
 - Fonds affecté – Stat., prev. et sécur. routière (9.280.610) CHF 15'500.-

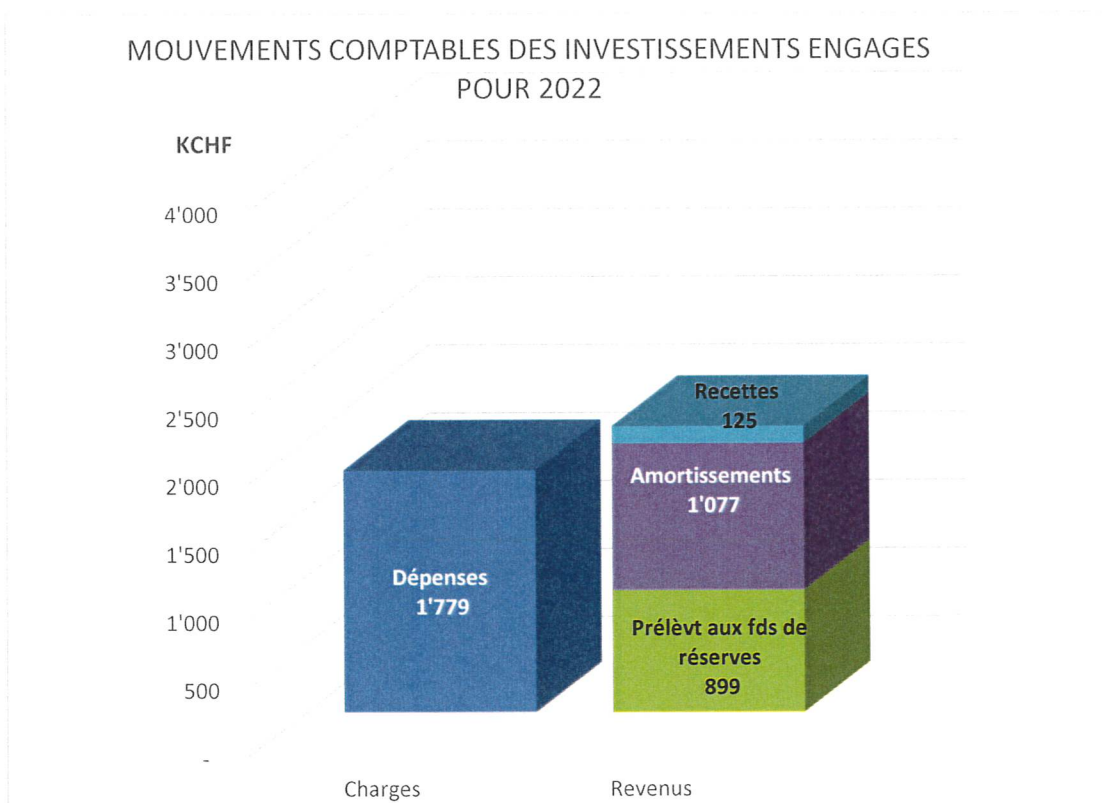
TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

Le tableau qui suit ce préavis n'est pas soumis à votre approbation, mais il exprime les conséquences comptables et financières qu'engendrent les investissements votés et projetés.

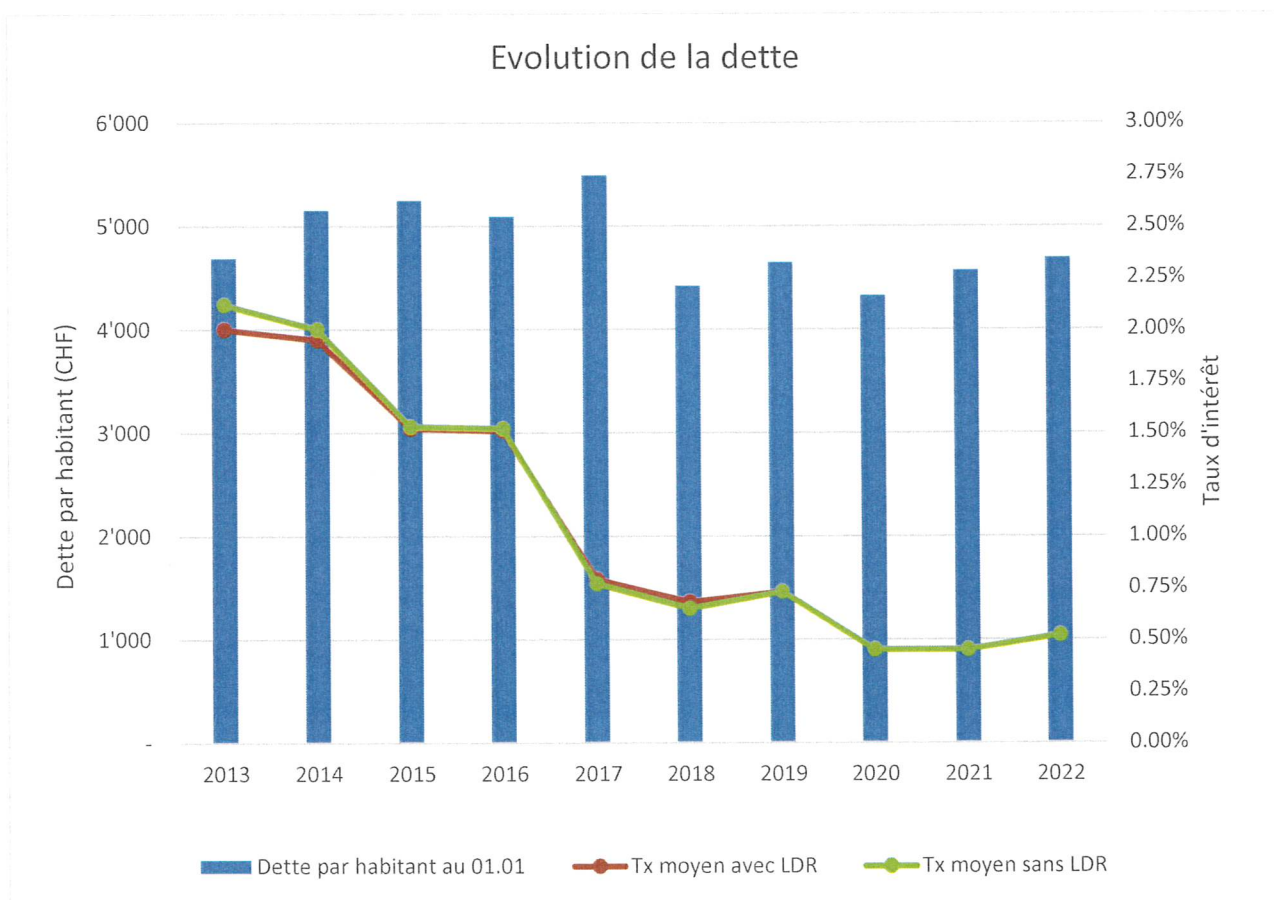
A raison de CHF 1'077'075.- **d'amortissements comptables** par année, il nous faudra encore **15.76 ans** (15.24 en 2021) pour amortir la totalité des investissements engagés à ce jour.

Pour plus de détails, le tableau des investissements se trouve à la suite de ces pages.

MOUVEMENTS COMPTABLES DES INVESTISSEMENTS ENGAGES POUR 2022

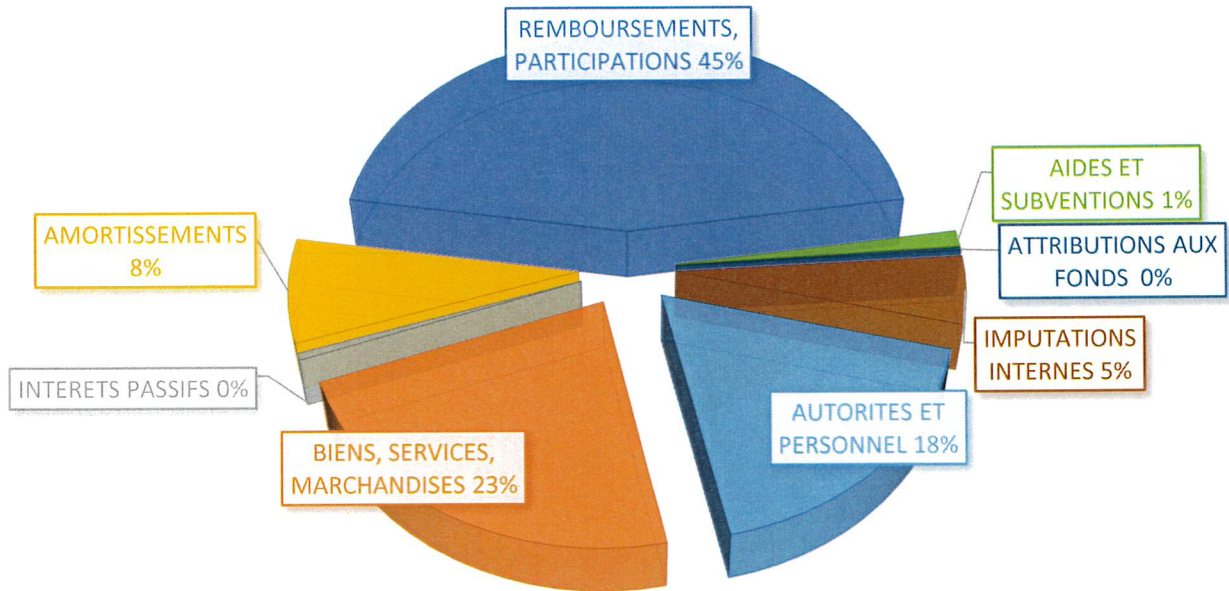


SITUATION DES EMPRUNTS

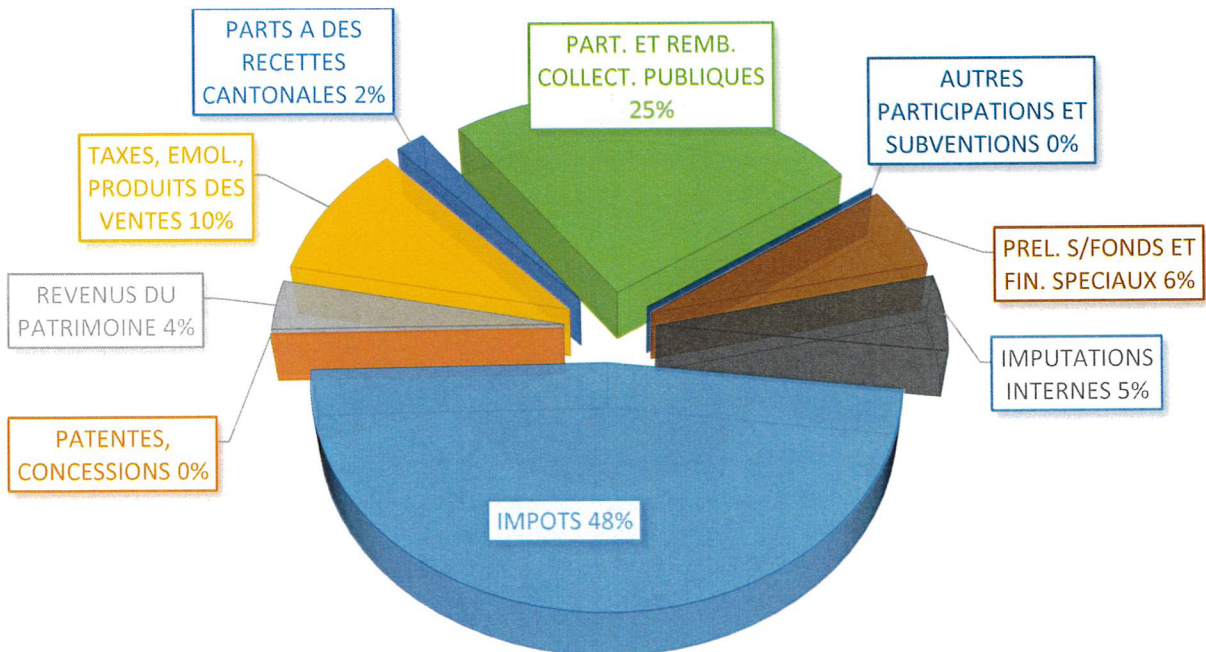


ANALYSE FINANCIERE

Répartition des charges



Répartition des revenus



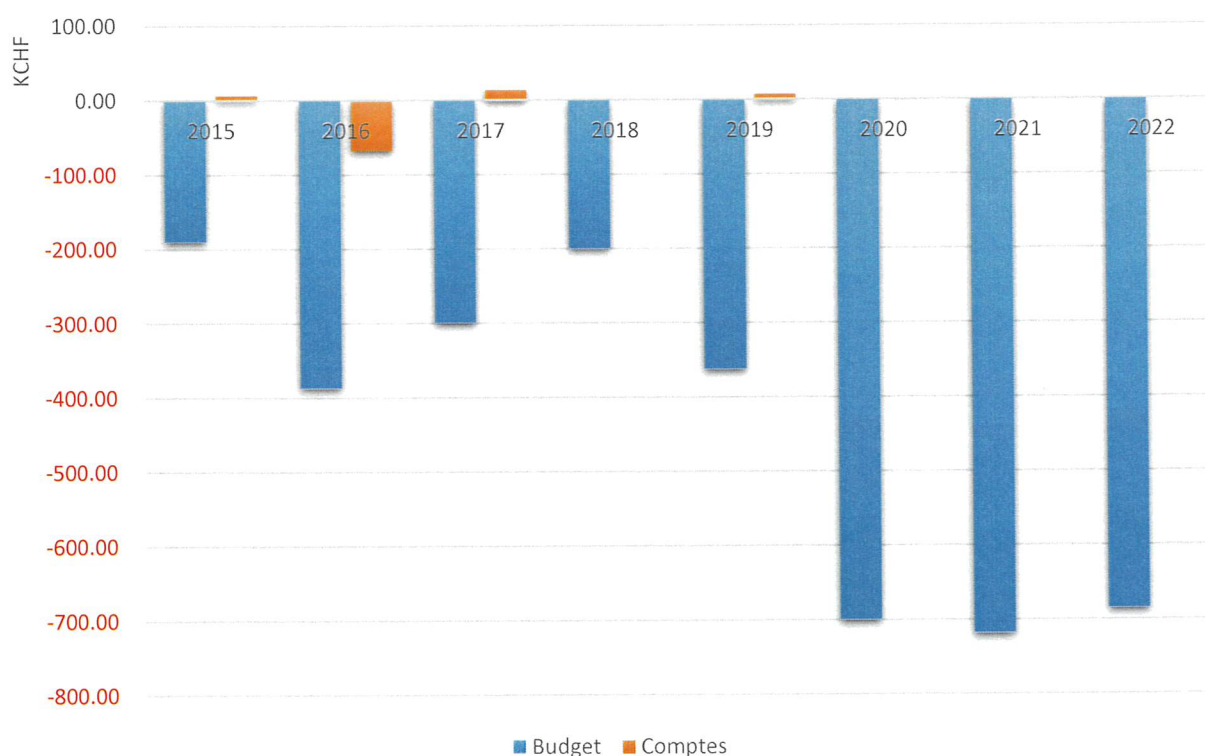
Résultat selon les charges et revenus par nature :

3	CHARGES	2022	4	PRODUITS	2022
30	AUTORITES ET PERSONNEL	2'799'203	40	IMPOTS	7'356'000
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	3'871'346	41	PATENTES, CONCESSIONS	16'000
32	INTERETS PASSIFS	80'950	42	REVENUS DU PATRIMOINE	579'350
33	AMORTISSEMENTS	1'225'075	43	TAXES, EMOL., PRODUITS DES VENTES	1'644'530
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	7'130'650	44	PARTS A DES RECETTES CANTONALES	326'000
36	AIDES ET SUBVENTIONS	151'551	45	PART. ET REMB. COLLECT. PUBLIQUES	4'034'845
38	ATTRIBUTIONS AUX FONDS	37'200	46	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	4'800
39	IMPUTATIONS INTERNES	967'350	48	PREL. S/FONDS ET FIN. SPECIAUX	648'854
			49	IMPUTATIONS INTERNES	967'350
				Excédent de charges	685'596
	TOTAUX EGAUX	16'263'325			16'263'325

EVOLUTION DU RESULTAT

Ci-dessous, l'évolution du résultat des comptes de 2015 à 2020 (situation finale après prélèvement et/ou attributions aux réserves) ainsi que pour les budgets 2021 et 2022 :

Evolution du résultat



DECISION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2021 – 06, entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'adopter le budget 2022 tel que présenté
- D'autoriser les prélèvements suivants pour équilibrer les financements spéciaux déficitaires :
 - Fonds affecté – Tourisme (9.280.160) CHF 4'701.-
 - Fonds affecté – Déchets (9.280.450) CHF 40'150.-
 - Fonds affecté – Epuration (9.280.460) CHF 133'051.-
 - Fonds affecté – Eau (9.280.810) CHF 100'452.-
- D'autoriser les prélèvements suivants sur les fonds affectés :
 - Fonds affecté - Distrib. Électricité (9.280.210) CHF 50'000.-
 - Fonds affecté – Stat., prev. et sécur. routière (9.280.610) CHF 15'500.-
- D'autoriser les prélèvements suivants dans la mesure où les comptes 2022 présenteraient un solde négatif :
 - Fonds renouvellement/rénov. Bâtiments (9.281.350) CHF 100'000.-
 - Fonds réserve pour véhicules (9.281.431) CHF 15'000.-
 - Fonds réserve administratif (9.282.100) CHF 30'000.-
 - Fonds réserve pour travaux futurs (9.282.430) CHF 140'000.-
 - Fonds réserve pour écoles, sports et jeunesse (9.282.500) CHF 20'000.-

Adopté en séance de Municipalité du 1^{er} novembre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  La secrétaire 

Didier Chapuis  Sylvie Nussbaum

Municipaux à convoquer :

- Monsieur Didier Chapuis, syndic
- Madame Valérie Codina Cervellin, municipal des finances